



Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport de l'ISQ sur la rémunération

LE FOSSÉ SALARIAL SE MAINTIENT POUR LE PERSONNEL DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Québec, le 28 novembre 2019 – Le retard salarial de l'ensemble du personnel de l'État québécois persiste et se situe à 13,2 % par rapport aux autres salariés québécois. C'est ce que constate l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans une étude dévoilée ce matin. Même lorsqu'on prend en compte les avantages sociaux, le retard de la rémunération globale s'établit à 6,2 %. Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) et le Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec unissent leurs voix pour déplorer le fossé salarial qui se maintient depuis 10 ans et demande au gouvernement Legault d'agir.

« Cette dégradation perpétuelle des conditions de travail des salariés de l'État est inquiétante. Elle laisse entrevoir un accroissement des difficultés de l'État en matière de recrutement et de rétention du personnel hautement qualifié. Le gouvernement doit donner un coup de barre rapidement, car l'absence de condition attractive est en train de dépouiller l'État de sa capacité de s'acquitter de ses missions. Le gouvernement doit conserver l'expertise nécessaire au bon fonctionnement de ses institutions et à la livraison de services publics de haute qualité que la population est en droit de recevoir », expliquent les porte-parole syndicaux.

L'ISQ constate que le retard de la rémunération globale du secteur public québécois par rapport aux autres employeurs publics – les secteurs fédéral, municipal et universitaire ainsi que les sociétés d'État québécoises – s'établit dorénavant à 24,9 %. De façon plus précise, le retard de la rémunération globale par rapport aux autres secteurs publics présents au Québec peut se détailler ainsi : les ingénieurs accusent un retard de 31,5 %, les professionnels de 16,6 %, le personnel technique 23,9 %, le personnel de bureau 30,2 %, les employés de services 22,6 % et les ouvriers 44,1 %.

« La fonction publique québécoise doit se contenter depuis trop longtemps d'être le bon dernier du secteur public lorsqu'il est question de rémunération. Le personnel des municipalités, du fédéral et des universités touche un salaire plus élevé pour le même travail : ce n'est pas équitable! Pour venir à bout de cet écart, il faudra une volonté réelle du gouvernement de reconnaître que son personnel mérite d'être mieux valorisé et respecté pour le travail accompli », affirment les organisations syndicales.

Le SFPQ est un syndicat indépendant qui regroupe environ 40 000 membres à travers le Québec, dont quelque 30 000 d'entre eux sont issus de la fonction publique québécoise et répartis comme suit : près de 26 000 employés de bureau et techniciens et environ 4 000 ouvriers travaillant au sein de divers ministères et organismes. Les 10 000 autres membres proviennent du secteur parapublic.

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente plus de 28 000 professionnels, dont environ 20 250 dans la fonction publique, 5 100 à Revenu Québec et 2 825 en santé, en enseignement supérieur et dans plusieurs sociétés d'État.

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) est le deuxième plus gros syndicat d'ingénieur de la province. Créé en 1988, l'APIGQ représente plus de 1600 ingénieurs de l'État œuvrant dans les différents ministères et organismes de la fonction publique et également les ingénieurs travaillant chez COREM.

Le Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec est un syndicat indépendant qui représente 370 constables spéciaux répartis dans toute la province de Québec. Les constables spéciaux sont présents dans les palais de justice du Québec, à l'Assemblée nationale et dans les édifices gouvernementaux. Ils sont assujettis à la Loi sur la police et au Code de déontologie des policiers du Québec.

- 30 -

SOURCE : Éric Levesque
Responsable des relations avec les médias au SFPQ
418 564-4150
eric.levesque@sfpq.qc.ca

Philippe Desjardins
Conseiller à l'information au SPGQ
581 995-0762|
pdesjardins@spgq.qc.ca